

Réunion du Mercredi 04 Octobre 2017
2017/0011

Séance du 04 Octobre 2017 n° 2017-11-03 **Objet : Redynamisation du Centre Bourg -
Rénovation Petit Presbytère - Rejointoiement pignon sud**

M. le Maire rappelle les diverses dispositions prises concernant ce dossier.

Il signale :

- Que l'architecte, chargée du suivi des travaux, lors d'une visite de chantier a signalé qu'elle avait remarqué que l'eau s'infiltrait par le pignon sud.
- Que dans l'opération, il n'a pas été prévu le rejointoiement du bâtiment.
- Qu'afin de remédier au problème, il a demandé des devis pour la réalisation des joints uniquement sur le pignon sud.

Après les avoir présentés et commentés, il demande à chacun de s'exprimer quant à la suite à donner.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance des propositions, en avoir débattue et délibéré, à l'unanimité donne :

- ✓ Son accord :
 - Pour faire réaliser les travaux de rejointoiement du pignon sud.
 - Pour confier ces travaux à la SARL LEPAGE de la Landec pour un montant HT de 805€ conformément au devis n° DE00195
 - Pour inscrire cette dépense en investissement à l'opération 193, « Redynamisation du centre bourg –Rénovation Bâtiment Communal», compte 2315.
- ✓ Donne pouvoir à M. le Maire pour signer le devis, tous les documents et prendre toutes les décisions nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Séance du 04 Octobre 2017 n° 2017-11-04 **Objet : Redynamisation du Centre Bourg-
Aménagement de la place de l'église - Murets**

M. le Maire rappelle :

- ✓ les dispositions prises concernant ce dossier.
- ✓ Que dans le cadre de l'aménagement de la place de l'église, il a été décidé de mettre en place des murets d'agrément.
- ✓ Que la commune possède de la vieille pierre.

Il propose de la réutiliser et fait part des différents devis de constructions.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré :

- Donne son accord pour la création de quatre murets :
 - Un de soutènement le long de la rampe d'accès à l'église pour les personnes à mobilité réduite.
 - Trois murets d'agrément.
- Décide :
 - de confier ces travaux à la SARL LEPAGE de La Landec pour un montant HT de 6 745 € HT conformément au devis n° DE00195.
 - D'inscrire cette dépense en investissement à l'opération 201 « Redynamisation du centre bourg – Aménagement de la place de l'église ».
 - De donner pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires pour mettre en œuvre cette décision.

Séance du 04 Octobre 2017 n° 2017-11-05 **Objet : Presbytère
– Location appartement du 2^{ème} étage**

M. le Maire rappelle les dispositions prises lors de la réunion du 27 juin 2017 et celle du 18 Juillet 2017.

Il signale qu'il a eu une demande de location pour une période comprise entre le 08 octobre 2017 au 31 juillet 2018

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments, en avoir débattu et délibéré :

Réunion du Mercredi 04 Octobre 2017
2017/0011

- Donne :
 - Son accord pour louer à Mme Elen EON le logement entre le 08 octobre 2017 et le 31 juillet 2017 conformément aux dispositions prises dans la délibération du 27 juin 2017 à savoir :
 - que le montant du loyer sera de 304.77 € (révision annuelle du loyer, en janvier de chaque année, sur l'indice de référence des loyers au 2^{ème} trimestre de l'année précédente).
 - Que les charges d'eau, d'électricité, de téléphone, etc. seront directement acquittées par le ou les locataires.
 - Que le ou les locataires s'engageront à couvrir par une assurance les risques d'incendie, dégâts des eaux, bris de glaces, accidents etc... Ils devront également faire assurer de manière suffisante leur mobilier.
 - Que le bail sera rédigé par la mairie.
 - Pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les décisions et signer le bail et tous les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Les sujets ci-dessous n'étant pas à l'ordre du jour de la réunion, M. le Maire demande s'ils peuvent être examinés ou alors inscrits à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

A L'unanimité des membres présents, la décision est prise de les étudier et de prendre les décisions qui s'imposeront.

Séance du 04 Octobre 2017 n° 2017-11-06 **Objet : Lotissement Domaine Pierre DUTHILLEUL - Emprunt court terme**

M. Le Maire rappelle que par délibération en date du 29 mars 2017, il a été décidé d'accepter la proposition de prorogation du prêt relais émise par le Crédit Agricole des Côtes d'Armor.

Il précise que ce prêt peut être remboursé par anticipation et signale qu'au vue de la situation budgétaire qu'il présente, il va procéder à un remboursement de 10 000€.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve la décision prise par M. le Maire.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la décision prise par M. le Maire.
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents nécessaires pour mettre en œuvre cette décision.

Séance du 04 Octobre 2017 n° 2017-11-07 **Objet : Fêtes de fin d'année - Illuminations**

M. le Maire passe la parole à M. Jean-Yves NEDELLEC qui propose d'acquérir quelques nouvelles illuminations pour les fêtes de fin d'année et fait part de ses idées.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. NEDELLEC et celui de M. le Maire, en avoir débattu et délibéré :

- Donne un avis favorable concernant l'acquisition de nouvelles décorations lumineuses pour les fêtes de fin d'années ainsi que de nouvelles ampoules LED.
- Charge M. NEDELLEC de contacter différents fournisseurs et de choisir avec quelques élus les nouveaux motifs.
- Fixe le budget maximal à 2000€HT.
- Décide que ces dépenses seront imputées en investissement à l'opération 187 « Acquisitions de Matériels » compte 2158.

Questions diverses

Service civique

M. le Maire rappelle :

- ✓ que M. Gwénaél FIACRE a terminé fin août.
- ✓ qu'une nouvelle mission a été publiée.
- ✓ que deux jeunes ont postulés.

Il précise que M. GICQUEL, adjoint, tuteur, chargé du suivi de ce dossier a contacté les deux personnes, une sans succès.

Réunion du Mercredi 04 Octobre 2017
2017/0011

Il présente la candidature de Mme Capucine LAUR qui a été retenue pour une mission de 8 mois (1^{er} octobre au 31 mai 2018).

Renforcement basse tension PC de Beaulieu

M. Jean-Yves NEDELLEC, adjoint, qui a participé à la réunion de chantier informe l'assemblée que l'entreprise STURNO interviendra pour le compte du SDE concernant la réalisation des travaux de renforcement du poste basse tension de Beaulieu.

Il signale que pendant la durée des travaux, la circulation sera interdite sur une partie de l'avenue de Beaulieu et la route du Bos, une déviation sera mise en place par les voies départementales n° 89 et 61.

L'ordre du jour étant clos, aucune autre question diverse abordée,
la séance est levée à 19 h 20.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jérémy DAUPHIN

Séance du 04 Octobre 2017 n° 2017-11-01 Objet : **Accessibilité des bâtiments communaux*Rampes**

Séance du 04 Octobre 2017 n° 2017-11-02 **Redynamisation du Centre Bourg - Rénovation Petit Presbytère*Lot n° 4 Couverture – Avenant n° 1**

*Séance du 04 Octobre 2017 n° 2017-11-03*Objet : **Redynamisation du Centre Bourg - Rénovation Petit Presbytère - Rejointoiement pignon sud**

Séance du 04 Octobre 2017 n° 2017-11-04 Objet : **Redynamisation du Centre Bourg- Aménagement de la place de l'église - Murets**

Séance du 04 Octobre 2017 n° 2017-11-05 Objet : **Presbytère**

– **Location appartement du 2^{ème} étage**

Séance du 04 Octobre 2017 n° 2017-11-06 **Objet : Lotissement Domaine Pierre DUTHILLEUL - Emprunt court terme**

Séance du 04 Octobre 2017 n° 2017-11-07 **Objet : Fêtes de fin d'année - Illuminations**

Questions diverses : Service civique * Renforcement basse tension PC de Beaulieu

SIGNATURES

| | | | |
|--|--|--|-----------------------|
| Jean-Yves NEDELLEC 1 ^{er} Adjoint | Graziella WERNER 2 ^{ème} Adjointe | Christian GICQUEL 3 ^{ème} Adjoint | Anne JEHANNO |
| Marina DEROUILLAC | Jérôme THOMAS | Hélène DANIEL | Kerry SHEPPARD |
| Amand GAUSSEL | | | |